

CADETS-JUNIORS-ESPOIRS-SÉNIORS-MASTERS 3^e Journée

Mercredi 1^{er} juin 2022

Parc des Sports Charles Ehrmann

Nice

Version 1 du 15/03/2022

Horaires	Courses	Horaires	Triple	Javelot	Marteau
18h50	400m TCF Finales				
19h00	400m TCM Finales	19h00	TCM	TCF	TCM
19h20	1500m TCF Finales				
19h30	1500m TCM Finales				
19h45	3000m CA JU F Finales				
20h00	3000m CAM Finales				
20h15	5000m ES SE VE F Finales	20h15	TCF	TCM	TCF
20h40	5000m JU ES SE VE M Finales				

Règlement : 5000m : 1 à 3 séries de niveau (décroissant) : 20h40, 21h00 et 21h20.

Secrétariat : Ouverture à 17h45. Confirmation des engagements possibles jusqu'à 30 minutes avant le début des épreuves.

Récompenses : Les podiums seront effectués à l'issue de chaque épreuve.

Jury : Convocation pour 18h00. Chaque club devra fournir un nombre minimal d'officiels en fonction de son nombre d'athlètes déclarés partants.

Engagements* avant le lundi 30 mai 2022 12h sur athle06.fr

*Voir en annexe les modalités d'engagement.



Modalités d'engagement des athlètes

Départementaux cadets, juniors espoirs, séniors, masters 3^e journée

Mercredi 1^{er} juin 2022 à Nice

Conformément au **règlement des engagements des athlètes aux compétitions organisées par ATHLE06** du 12 février 2018 (révisé le 16 septembre 2019), les règles suivantes sont applicables à compter du 1^{er} avril 2018 à tous les clubs pour l'ensemble des compétitions sur piste, en salle et cross-country, **pour les catégories cadet(te)s à plus**, organisées par ATHLE06. Et ce, quel que soit le niveau de la compétition. Les compétitions benjamins-minimes, running et les animations éveils athlé-poussins ne sont pas concernées par ces dispositions.

Grille tarifaire des engagements

Structures concernées	Engagements sur athle06.fr dans les délais	Aucun engagement hors délais et sur place
Clubs des Alpes-Maritimes	Gratuit	
Clubs de la Ligue PACA, sauf les clubs des Alpes-Maritimes	3 euros / athlète	
Clubs hors Ligue PACA	10 euros / athlète	

Le règlement des droits d'engagement sera à effectuer lors la confirmation des engagements sur la compétition. Aucun règlement des droits d'engagement rétroactif ne sera possible.

Gratuités pour clubs hors département

Les clubs hors département pourront bénéficier de gratuités pour engagements effectués dans les délais, s'ils présentent des officiels selon le principe suivant :

Qualification des officiels	Nombre de gratuités
Licencié FFA sans qualification ou en formation	3 gratuités
Officiel départemental	5 gratuités
Officiel régional	8 gratuités
Juge arbitre régional ou officiel fédéral	10 gratuités
Juge arbitre fédéral	12 gratuités

Et cela dans la limite de 30 gratuités par club et par journée de compétition.